



## POLICE MUNICIPALE



unil 3006

CIRCET TOURS  
+ Gendarmerie  
+ SDIS

17

### ARRÊTÉ 2023-09

Madame le Maire de la commune de Domsps (Haute-Vienne),

Vu le code de la route ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2 et L 2213-1

Vu la demande présentée en date du 27 juin 2023 par CIRCET TOURS sise au 22 rue du Colombier – BP247-37700 SAINT PIERRE DES CORPS (référence 1005455/Théodore KUITCHOUA)

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons pendant toute la durée des travaux.

### ARRÊTE

**Article 1-** La société *CIRCET TOURS* sera autorisée à effectuer des travaux sur le domaine public routier, au lieu-dit Grigeas, pour la pose de 14 poteaux le long de la Route de Grigeas à compter du 28 août 2023 pour une durée estimée à 4 jours. Ces poteaux permettent la réalisation d'installations de télécommunications qui contribuent à l'amélioration de la desserte téléphonique et la satisfaction des abonnés.

**Article 2 -** La circulation se fera au moyen d'un alternat manuel, ou, par panneaux B15/C18, ou, par feux tricolores à hauteur du chantier.

**Article 3 -** Les présignalisations, les signalisations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

**Article 4 -** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**Article 5 -** La gendarmerie d'Eymoutiers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Eymoutiers, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eymoutiers, la société CIRCET TOURS.

Fait à Domsps le 28 juin 2023.

Madame le Maire  
Coline BOUR

